

ÇA GLANE POUR MOI ... TOI ET NOUS

PROTOCOLE Ces mesures pourront être revues suite aux recommandations du Conseil national de sécurité.

Cette année, suite à la crise sanitaire, les règles suivantes seront d'application, à savoir :

- Les rendez-vous de glanage sont exclusivement **réservés aux habitants des communes investies dans le projet du GAL Burdinale-Mehaigne, c'est-à-dire** Braives, Burdinne, Héron et Wanze.

- **Inscription obligatoire avec collecte des coordonnées des participants** : Un système de réservations (système de billetterie) est joint à l'alerte glanage, afin de pouvoir gérer les inscriptions. Les participants recevront une réponse attestant de l'autorisation de participer à la séance de glanage, faute de quoi, la participation à l'activité ne sera pas autorisée.

- **Une tranche horaire de maximum 3 heures sera définie.**

- **Un maximum de 50 personnes (de plus de 12 ans)** sera autorisé par alerte glanage qui sera effectué sur des parcelles ayant une superficie supérieure à 1 hectare. Ce nombre maximum de présence est défini dans un objectif de gestion et d'application des règles COVID-19 par les encadrants.

- Toute personne qui présentera **les symptômes cliniques liés au COVID-19** est priée de ne pas se présenter au glanage.

- Bien qu'il s'agisse d'une activité en plein air, le **port du masque sera obligatoire** (adultes et enfants de + de 12 ans), ainsi que le respect de la **distanciation physique de 1.5m**. L'organisateur sera présent tout au long de l'activité afin de s'assurer du respect des mesures, et de les rappeler en début d'activités. L'organisateur sera, au besoin, accompagné par des encadrants afin de garantir le respect des mesures. Le personnel organisateur de l'activité sera identifié par une vareuse de couleur orange ou sera présenté en début de chaque activité. Les zones de glanage sur la parcelle seront définies à l'avance pour favoriser la dispersion des glaneurs sur la parcelle et favoriser la distanciation sociale.

- Chaque glaneur viendra avec **son propre matériel de glanage**.

- Nous assurerons la présence de **gel hydroalcoolique**.

Si vos inquiétudes freinent votre participation, si pour des raisons de santé vous ne pouvez pas participer au glanage, prenez contact avec Camille, qui traitera votre demande en toute discrétion.

Camille Englebert et Hadrien Gullet, Chargés de mission au GAL Burdinale-Mehaigne

camille@chateaumoha.be # : 085.251613



Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) : l'Europe investit dans les zones rurales.